# Ce que mesure un classement quand la requête est un nom

Tyler Kohler . 14 juillet 2026 . note 01

Google publie en accès libre le manuel remis aux personnes chargées de noter ses résultats, sous le titre General Guidelines. Au trente et un août 2020-six, la version en ligne porte la date du onze septembre 2025 et compte 182 pages. Les évaluateurs sont recrutés et payés par des prestataires ; Google fournit la méthode et les grilles.

Le document définit le résultat satisfaisant en termes utilisables sans formation technique, sans rien dire de la mécanique du classement. Je m'y réfère en rendez-vous, sa numérotation permettant de citer un passage précis.

## Ce que note un évaluateur

L'évaluateur positionne deux curseurs. Le premier porte sur l'utilité du résultat pour la requête tapée, avec cinq étiquettes, de Fully Meets à Fails to Meet. Le second porte sur la qualité de la page : son objet, l'exactitude du contenu principal, la réputation de qui la publie, sous l'acronyme E-E-A-T employé depuis 2020-deux.

La section 14 règle l'articulation. Pour la qualité, la consigne est d'écarter la requête et de juger la page seule. L'utilité se note à partir de l'intention supposée derrière les mots tapés, que l'évaluateur doit formuler d'abord.

Beaucoup de rapports que je relis en concluent que les deux échelles seraient indépendantes. La section 14 pose pourtant un couplage dans un sens précis : une page de qualité extrêmement basse, charabia produit en série ou page frauduleuse, reçoit la note d'utilité la plus faible, parce que le défaut de qualité empêche la page d'aider. Un résultat inexploitable tombe à Fails to Meet même quand sa page obtient une bonne note de qualité, ce que le manuel résume par « useless is useless ».

Le document écrit par ailleurs qu'aucune note ne fait monter ni descendre une page, noter à la main chaque page du web ouvert étant irréalisable. Ces notes mesurent les versions successives du système et fournissent des exemples. Le manuel énonce une cible, et l'écart entre cette cible et le classement servi n'est mesuré nulle part publiquement.

## Le passage consacré aux noms de personnes

La section 19.2 s'intitule Name Queries et commence page 161. Elle tient sur une page du chapitre des requêtes mal orthographiées.

Premier exemple, [john stuart] en anglais américain. Il existe un Jon Stewart très connu. Le manuel refuse d'y voir une faute de frappe : beaucoup de gens s'appellent John Stuart, et la requête est respectée telle qu'elle est écrite.

Le tableau qui suit prend [micheal jordan], avec la même inversion de voyelles. Les résultats concernant les porteurs les plus en vue de ce nom doivent être mieux notés que ceux concernant les moins connus. Le manuel classe ensuite le basketteur, qui s'écrit Michael, parmi les unlikely minor interpretations de cette requête. Un résultat répondant à une interprétation improbable plafonne à Slightly Meets, quelle que soit sa qualité propre.

La section 12.5 pose la hiérarchie des lectures possibles, de l’interprétation dominante aux interprétations mineures improbables. La section 13.2.2 range les noms célèbres, avec [barack obama] pour exemple, parmi les requêtes dont aucun résultat ne peut obtenir Fully Meets ; les noms peu connus y figurent comme requêtes ambiguës sans interprétation dominante. L’exemple s’appuie sur une page d’annuaire professionnel listant les porteurs du nom.

## Ce que valent les clics

En 2000 cinq, une équipe de Cornell a présenté à la conférence SIGIR une étude d’oculométrie. Un serveur mandataire interceptait les pages de Google et en réordonnait les résultats, selon trois conditions : l’ordre servi, un échange des deux premiers résultats, une inversion complète des dix. Sur vingt-deux étudiants recrutés pour la seconde phase, seize ont fourni un enregistrement exploitable ; âge moyen 20,4 ans. Aucun n’avait soupçonné la manipulation.

Dans la condition sans manipulation, quand des juges indépendants tenaient le premier résumé pour plus pertinent, les participants ont cliqué sur le premier 19 fois sur 20. Le cas inverse, où le meilleur résumé occupait la deuxième place, a donné 2 clics sur 7 en sa faveur. Le regard se posait à peu près également sur les deux premières positions. Ces fractions reposent sur 20 et 7 événements de clic, dans un groupe de six personnes.

La condition intervertie sert de contrôle. Les deux premiers liens y étaient échangés à l’insu du sujet, et le premier rang gardait l’avantage : 15 clics contre 1 lorsqu’il portait le résumé jugé le meilleur, 10 contre 7 dans la situation inverse. Les auteurs ont nommé cet écart le biais de confiance.

Ces signaux entrent dans le classement. À l’automne 2023, au procès antitrust américain, un vice-président de Google chargé de la recherche a décrit sous serment un mécanisme de reclassement alimenté par l’historique des clics ; le juge Amit Mehta a rendu son jugement le cinq août 2020-quatre. On en tire volontiers une boucle, la page arrivée en tête récoltant les clics qui l’y maintiennent. Le témoignage porte sur l’usage d’un signal, et s’arrête là. Google soutient que ces signaux sont filtrés, et la littérature sur leur débruitage est fournie.

Une étude parue dans Nature en 2023 complique le tableau. Pendant les élections américaines de 2018 et de 2020, des volontaires équipés d’une extension de navigateur ont laissé enregistrer les résultats servis et les liens ouverts. La part de sources partisanes et peu fiables était plus élevée dans les liens ouverts. Actualité politique américaine, panel de volontaires : le champ reste étroit.

## La fraîcheur et les potins

La section 18 traite des requêtes qui appellent du contenu récent : une page datée y reçoit une note d’utilité basse, et Fails to Meet quand l’information périmée devient inutilisable. La fraîcheur pèse peu sur l’échelle de qualité, où une rédaction sérieuse peut conserver des archives bien notées.

La même section envisage que les personnes cherchant une célébrité ou un responsable politique veuillent une biographie, ou « the latest news or gossip ». Les potins comptent parmi les intentions à examiner. Plus haut, le manuel n’accorde une bonne note de qualité à une page de potins que si ses informations sont exactes et sa source raisonnablement fiable. Aucune durée n’est fixée.

## Le pays de service

Le vingt-sept octobre 2017, Google a changé la manière de déterminer le service national. Taper google.fr depuis Lausanne renvoie les résultats suisses, le pays étant déduit de la localisation et

modifiable dans les paramètres. J’ai reçu des dossiers entiers construits sur des captures faites depuis le mauvais pays.

La personnalisation individuelle, quand on la mesure, reste de faible ampleur. L’audit de référence, présenté par Anikó Hannák et ses coauteurs à la conférence WWW en 2013, portait sur 200 comptes Google : 11,7 % des résultats variaient d’un utilisateur à l’autre. La version étendue de 2017 a ajouté 100 comptes Bing, avec 15,8 %. Seules la connexion à un compte et l’adresse IP produisaient un effet mesurable. L’étude a treize ans, et je n’ai pas trouvé d’audit postérieur reprenant ce protocole sur des noms de personnes.

Dans l’arrêt Google contre CNIL du vingt-quatre septembre 2019, la Cour de justice de l’Union européenne a jugé que le déréférencement accordé au titre du droit de l’Union s’impose sur les seules versions du moteur correspondant aux États membres, l’exploitant devant en outre décourager sérieusement l’accès depuis l’Union ; le droit européen n’interdit pas pour autant à une autorité nationale d’ordonner un déréférencement mondial. La mesure retire un résultat de la liste affichée pour la requête portant sur le nom, la page restant en ligne et indexée.

## La capture d’écran versée au dossier

Depuis le premier janvier 2025, l’article 177 du code de procédure civile suisse range expressément les expertises privées parmi les titres, y compris dans les procédures pendantes. Le régime antérieur, fixé par l’ATF 141 III 433, n’y voyait qu’une allégation de partie. Une capture d’écran entrait déjà dans la définition large du titre. Le tribunal en apprécie librement la force probante, selon l’article 157.

Reste que la valeur d’une capture tient à ce qu’un tiers peut refaire à partir d’elle. La date et l’heure, d’abord. Le pays de service, l’état de connexion du compte et le terminal se relèvent dans la foulée. Une pièce dont ces paramètres sont inconnus se conteste par une capture prise ailleurs le même jour. Dans les dossiers qui me passent entre les mains, le pays de service manque le plus souvent.

Google, General Guidelines, version datée du onze septembre 2025, 182 pages, consultée le trente et un août 2020-six. Hiérarchie des interprétations : section 12.5. Intentions Know et Know Simple : section 12.7.1. Échelle d’utilité : section 13. Requêtes ne pouvant recevoir de résultat Fully Meets : section 13.2.2. Articulation des deux notes : section 14. Fraîcheur : section 18. Requêtes portant sur un nom : section 19.2, page 161.

Thorsten Joachims, Laura Granka, Bing Pan, Helene Hembrooke et Geri Gay, « Accurately Interpreting Clickthrough Data as Implicit Feedback », actes de la conférence ACM SIGIR, 2000 cinq ; les décomptes de clics figurent au tableau 3, conditions « normal » et « swapped » de la seconde phase. Sur les modèles de biais de position : Nick Craswell, Onno Zoeter, Michael Taylor et Bill Ramsey, « An Experimental Comparison of Click Position-Bias Models », actes de la conférence WSDM, 2000 huit, pages 87 à 94. Sur les signaux de clic évoqués en audience : United States v. Google LLC, tribunal fédéral du district de Columbia, jugement du cinq août 2020-quatre.

Ronald E. Robertson, Jon Green, Damian J. Ruck, Katherine Ognyanova, Christo Wilson et David Lazer, « Users choose to engage with more partisan news than they are exposed to on Google Search », Nature, volume 618, 2023, pages 342 à 348.

Anikó Hannák, Piotr Sapiezynski, Arash Molavi Kakhki, Balachander Krishnamurthy, David Lazer, Alan Mislove et Christo Wilson, « Measuring Personalization of Web Search », actes de la conférence WWW, 2013, pages 527 à 538 : 200 comptes, Google seul, 11,7 %. Les mesures portant sur Bing (100 comptes, 15,8 %) proviennent de la version étendue, arXiv:1706.05011, 2017.

Cour de justice de l’Union européenne, affaire C-507/17, Google LLC contre Commission nationale de l’informatique et des libertés, arrêt du vingt-quatre septembre 2019.

Article 177 du code de procédure civile suisse, dans sa teneur en vigueur depuis le premier janvier 2025 ; libre appréciation des preuves, article 157. Sur le régime antérieur, ATF 141 III 433.

Kohler, T. (2026). Ce que mesure un classement quand la requête est un nom. Notes, tylerkohler.ch. https://tylerkohler.ch/notes/ce-que-mesure-un-classement/